



**DECLARATION PRELIMINAIRE  
DE  
LA MISSION INTERNATIONALE IRI-NDI D'OBSERVATION DES ELECTIONS  
POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES TUNISIENNES  
DU 15 SEPTEMBRE 2019  
*Tunis, Le 16 Septembre 2019***

**APERÇU DE LA MISSION**

Cette déclaration préliminaire est faite par la Mission internationale conjointe d'Observation des Elections (MOE) du National Democratic Institute (NDI) et de l'International Republican Institute (IRI) pour les élections présidentielles tunisiennes du 15 Septembre 2019.

A travers cette déclaration, NDI et IRI veulent démontrer l'intérêt et l'appui de la communauté internationale au processus démocratique en Tunisie, fournir un rapport précis et impartial sur le processus électoral à ce jour, et proposer des recommandations pour améliorer les futurs processus électoraux.

Cette déclaration se base sur les observations des observateurs de long terme de la mission conjointe, qui ont été déployés en Tunisie depuis la fin août, et de la délégation pré-élection qui a visité la Tunisie du 30 Juillet au 02 Août afin d'évaluer les préparatifs des scrutins.

La délégation de la MOE comprenait 40 observateurs de 14 pays du Moyen-Orient, de l'Afrique, de l'Asie, de l'Europe et de l'Amérique du Nord et était conduite par Margaret Curran, ancienne députée du Parti Travailleuse Ecossais, le Président d'IRI Daniel Twining, et le Directeur de NDI pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord Leslie Campbell.

La délégation ne cherche pas à présenter des conclusions finales sur les élections du 15 Septembre pour le moment. Le processus officiel d'agrégation et l'annonce des résultats n'étaient pas terminés le 16 Septembre à midi. Un deuxième tour aura probablement lieu ; tous les recours qui peuvent être faits devront être résolus de manière adéquate. Cette déclaration est donc préliminaire. La mission continuera à observer le processus électoral au cours du deuxième tour et publiera des rapports autant que nécessaire. La MOE ne cherche aucunement à influencer les processus électoraux et reconnaît que ce sont les citoyens tunisiens qui vont déterminer en définitive la crédibilité et la légitimité de leurs élections.

## RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

L'élection présidentielle tunisienne du 15 Septembre représente une avancée positive et une étape importante dans la consolidation du système politique démocratique du pays. Quelle que soit l'issue de ces élections, les Tunisiens devraient être très fiers de leur processus électoral, unique au Moyen-Orient et en Afrique, et qui témoigne de l'engagement de la Tunisie dans sa transition démocratique. Vingt-six candidats étaient en lice pour l'élection présidentielle – démontrant que le système politique tunisien demeure solide. D'autre part ce cycle électoral a été marqué par les premiers débats présidentiels télévisés du monde arabe, débats qui ont été suivis par des millions de personnes en Tunisie et dans la région.

L'élection a eu lieu dans un contexte de préoccupation croissante face à la situation économique et de déception des citoyens face au rythme des réformes. Malgré leurs frustrations, les citoyens ont exprimé leur volonté de choisir un candidat qui puisse améliorer la vie des Tunisiens. Les résultats préliminaires non officiels indiquent que les électeurs se sont rendus aux urnes en nombres comparables à ceux de la dernière élection présidentielle de 2014, ce qui témoigne de leur confiance dans l'intégrité du processus électoral. Le scrutin a été conduit sans heurts et de manière professionnelle par un personnel bien formé, et ce malgré un calendrier électoral écourté qui s'est avéré contraignant pour l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections (ISIE), pour les partis politiques et pour les autres acteurs du processus électoral. Les élections se sont également déroulées sans incident de sécurité notable.

A un moment peu opportun et suscitant la controverse, l'un des candidats favoris, Nabil Karoui, a été arrêté le 23 août et a passé la période de campagne en prison, sa candidature restant toutefois valide. Un autre candidat se trouve en exil volontaire, tout en continuant à figurer sur le bulletin de vote. La délégation IRI-NDI constate que cette situation a privé les électeurs d'un accès équitable aux candidats en lice durant la campagne électorale.

Selon les premières estimations des autorités électorales et des observateurs citoyens, le taux de participation (nombre de votants par rapport au nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales) est d'environ 51%, soit un taux inférieur à celui de l'élection présidentielle de 2014. Toutefois, avec environ 1,5 million d'électeurs de plus inscrits en 2019 par rapport à 2014, le nombre total de votants est resté pratiquement le même. Malgré cela, il faudrait faire davantage pour encourager la participation des électeurs aux prochaines élections législatives et, le cas échéant, à un second tour des présidentielles. L'élection a été marquée par des irrégularités isolées qui n'auront probablement pas d'effet sur le résultat global du scrutin, mais qui devraient être traitées par les autorités concernées afin de garantir la confiance à long terme dans le processus électoral. Par exemple, du matériel de campagne électorale est resté affiché à l'extérieur des centres de vote, un petit nombre de bureaux de vote ont ouvert tardivement et certains électeurs ont eu des difficultés à comprendre les procédures de vote. L'ISIE, les observateurs nationaux et les représentants des candidats ont également signalé des cas d'activités de campagne en infraction avec la loi.

Si aucun candidat n'obtient la majorité des voix, un second tour de l'élection présidentielle aura

lieu entre les deux candidats ayant reçu le plus de voix. Avant un second tour, les autorités tunisiennes, les conseillers politiques et la société civile devraient envisager des réformes qui portent sur les droits des candidats incarcérés, renforcer la sensibilisation des jeunes, encourager les discussions politiques sur des enjeux plus pertinents et impliquant les électeurs, et poursuivre les débats publics entre les candidats. En outre, la mission recommande vivement à l'ISIE et aux partenaires de la société civile de renforcer leurs efforts d'éducation civique et de mobiliser les électeurs à participer aux élections.

Une fois l'ensemble du processus électoral achevé, le nouveau président et les autres élus de la Tunisie doivent montrer comment la démocratie peut apporter des changements positifs pour le peuple tunisien. Le président et les parlementaires tunisiens nouvellement élus devraient rapidement transformer leur légitimité issue du scrutin en une gouvernance crédible et à l'écoute des citoyens, capable d'aborder les défis économiques, sécuritaires et autres préoccupations importantes des tunisiens.

## **LE CONTEXTE AVANT LES ELECTIONS**

Les élections présidentielles et législatives de 2019 constituent les quatrièmes élections démocratiques depuis la fin du règne de l'ancien Président Zine El Abidine Ben Ali, qui a duré près de 25 ans. Malgré les frustrations à l'égard des réformes arrivées au point mort, de la corruption qui persiste et de la crise économique actuelle, plus de sept millions de Tunisiens étaient inscrits pour voter aux élections de cette année et 51 pourcent ont voté durant l'élection présidentielle de dimanche.

L'ISIE avait initialement prévu les élections législatives pour le 6 octobre et l'élection présidentielle pour le 17 novembre. Cependant, à la suite du décès du Président Beji Caid Essebsi le 25 juillet, l'élection présidentielle a été avancée au 15 septembre pour se conformer aux impératifs constitutionnels. Le transfert du pouvoir exécutif au président par intérim, la planification d'élections anticipées par l'ISIE, et le vote d'un amendement de la loi électorale pour raccourcir le calendrier de l'élection présidentielle ont été mis en œuvre sans heurts et sans retard notable ni controverse. Néanmoins ce calendrier accéléré de l'élection présidentielle a supposé des contraintes significatives pour l'ISIE, les candidats en lice, les organisations de la société civile, les électeurs et autres parties prenantes des élections.

En juin 2019, le parlement tunisien, l'Assemblée des Représentants du Peuple de Tunisie (ARP), a passé un amendement controversé de la loi électorale, qui s'il avait été promulgué par le Président Essebsi, aurait notamment établi un seuil électoral de trois pourcent pour la représentation au parlement et un ensemble de critères d'exclusion pour les candidats. L'amendement a suscité une polémique considérable étant donné le manque de débat parlementaire au cours de son passage, la constitutionnalité douteuse de plusieurs dispositions, et surtout, le moment de sa présentation— juste quelques semaines avant l'ouverture de la période d'inscription des candidats. Bien que l'amendement n'ait pas été signé par feu le Président Essebsi, l'incertitude créée par son passage était un rappel que des élections justes se basent sur un cadre légal solide.

Le 23 Août, la police a arrêté Nabil Karoui, candidat à la présidence et leader du parti Au Cœur de la Tunisie, sur la base d'une accusation de blanchiment d'argent et d'évasion fiscale à la suite d'une plainte déposée contre Karoui en 2016 par l'ONG tunisienne IWatch. Karoui, propriétaire de médias, était à ce moment considéré comme l'un des candidats favoris. Il était aussi parmi les postulants dont la candidature aurait été interdite si les amendements de la loi électorale avaient été passés. Son arrestation a été perçue par certains partis politiques comme politiquement motivée. Malgré son arrestation, l'ISIE a déclaré valide la candidature de Karoui aux présidentielles, cependant différentes parties prenantes dont l'ISIE ont appelé les autorités à garantir des conditions équitables en donnant aux candidats des opportunités égales de faire campagne.

## **CADRE LEGAL ET SYSTEME ELECTORAL**

Le cadre légal électoral, qui demeure essentiellement inchangé depuis l'amendement de 2017 à la loi électorale, est généralement solide et adéquat pour l'organisation des élections présidentielles de 2019. Cependant, le décès du Président Beji Caid Essebsi a rendu nécessaire un amendement électoral exceptionnel visant à écourter les échéances du processus de plaintes et recours afin de permettre que le président élu prête serment dans les délais constitutionnels de 90 jours. (Toutefois le nouveau calendrier ne garantit pas qu'en cas de deuxième tour, le nouveau président prête serment avant la date butoir du 23 Octobre). En outre, étant donnée la brièveté des délais, des craintes subsistent quant la capacité des requérants à collecter et soumettre les preuves suffisantes ainsi que la faculté des tribunaux à offrir des moyens de recours juridiques efficaces.

D'autres insuffisances dans les normes de la campagne subsistent, telle que l'absence d'une distinction claire entre la « propagande électorale », qui est autorisée, et la « publicité politique », qui est interdite, l'absence de réglementation sur l'utilisation des médias sociaux dans les campagnes, et les plafonds contraignants de financement de la campagne. Un certain nombre de partis politiques ont noté que les plafonds de dépenses sont trop bas et sont un obstacle pour mener une campagne efficace. De même, certains partis politiques soutiennent que la brièveté des périodes de campagne en Tunisie, limite et empêche beaucoup d'activités qui sont considérées comme des activités de campagne ordinaires dans d'autres systèmes démocratiques, telles que les apparitions médiatiques des candidats et l'information et sensibilisation des électeurs.

## **ADMINISTRATION DES ELECTIONS**

Les élections sont conduites par l'ISIE, une instance publique à caractère permanent chargée de garantir la tenue d'élections démocratiques, libres, pluralistes, justes et transparentes. L'ISIE est représentée dans chacune des 27 régions, par des Instances Régionales Indépendantes des Elections (IRIE). Les IRIE jouent un rôle clé dans la gestion des diverses étapes du processus électoral, notamment l'examen des listes des candidats aux législatives, le recrutement et le suivi des listes du personnel électoral, la supervision des activités de campagne et l'accès garanti aux observateurs à l'étape d'agrégation des résultats. Depuis l'élection de Nabil Baffoun à la

présidence de l'ISIE en janvier 2019, la commission a amélioré sa communication publique, a montré une plus grande ouverture envers la société civile, et a géré un processus d'inscription des électeurs globalement réussi. Selon la majorité des parties prenantes, l'ISIE et ses bureaux régionaux, les IRIE, conduisent les opérations de manière professionnelle et ont une réputation de neutralité. L'ISIE a été félicitée pour la réussite de sa campagne d'inscription des électeurs, où des dispositifs d'inscription mobile employés ont efficacement ciblé les électeurs jeunes et ruraux. D'autre part les parties prenantes ont souvent fait des commentaires favorables sur le professionnalisme et l'accessibilité des IRIE, et ont exprimé leur confiance dans le fait que les autres instances gouvernementales qui jouent un rôle dans l'organisation et la sécurité du scrutin, dont le Ministère de l'Education, l'armée et la police, consacraient les ressources nécessaires pour appuyer le processus électoral, dans ce calendrier écourté. Cependant, divers postes de responsabilité n'ayant pas été pourvus, les capacités de l'ISIE ont été mises à rude épreuve par le calendrier électoral, qui, accéléré par le décès du Président Essebsi, a amené le chevauchement des périodes électorales des élections présidentielles et législatives, ainsi que l'organisation de plusieurs élections municipales partielles pour des municipalités dont les conseils municipaux s'étaient dissous. Mais malgré le calendrier réduit et les vacances de postes au sein de l'ISIE, les préparatifs électoraux ont été menés avec efficacité et dans les délais impartis.

## **ENVIRONNEMENT PRE-ELECTIONS**

### **Inscription des Electeurs**

Tout tunisien a le droit de vote, à condition d'être inscrit dans le registre des électeurs et d'être âgé d'au moins 18 ans le jour précédant la date du scrutin. Les membres des forces de sécurité n'ont pas le droit de voter pour les élections présidentielles ou parlementaires.

L'inscription des électeurs est active et continue. Chaque citoyen doit s'inscrire de manière volontaire, soit directement ou par procuration (à un parent direct). En 2019, l'ISIE a organisé une vaste campagne d'inscription du 10 avril au 22 mai pour les élections législatives et jusqu'au 4 juillet pour les élections présidentielles, après quoi les électeurs n'avaient plus le droit de modifier leurs données. Les électeurs non encore inscrits devaient s'inscrire dans un bureau d'inscription, et l'ISIE a déployé des centres d'inscription mobiles pour cibler les groupes qui avaient été sous-représentés dans le registre des électeurs, notamment les femmes, les jeunes et les populations rurales. De ce fait, 1,455,898 nouveaux électeurs du pays ont été ajoutés au registre des électeurs, composé à 53 pourcent de femmes. Le nombre total d'électeurs inscrits pour les élections présidentielles anticipées du 15 septembre est de 7,074,566 dont 49 pourcent de femmes.

### **Observation des Elections**

Les organisations de la société civile ont activement observé divers aspects du processus électoral, y compris l'inscription des électeurs et des candidats, les campagnes des candidats, l'environnement des médias et la participation des femmes, des jeunes et des personnes porteuses de handicap, ainsi que le processus de plaintes et recours. Ces efforts ont contribué de manière significative à l'intégrité du processus électoral. L'ISIE a déclaré avoir accrédité 11,000 observateurs, y compris 480 observateurs internationaux, ce qui reflète un fort engagement

citoyen et un significatif intérêt international. Un groupe citoyen d'observation des élections, Mourakiboun, a mené une observation basée sur échantillon, ou comptage parallèle des votes (PVT), conçu pour offrir une vérification indépendante des résultats annoncés par l'autorité électorale.

### **Inscription des Candidats et Campagne Electorale**

Pour être éligible en tant que candidat à l'élection présidentielle, il faut avoir au minimum 35 ans, être citoyen tunisien de naissance et musulman. Si un candidat détient une autre nationalité, il/elle devra y renoncer s'il/elle est élu(e). En outre, les candidats doivent obtenir l'appui de 10 membres de l'ARP, de 40 présidents de conseils municipaux, ou de 10,000 électeurs inscrits dans au moins 10 circonscriptions électorales, avec un minimum de 500 électeurs dans chaque circonscription. Sur le total des 97 candidatures reçues par l'ISIE, 26 candidats ont été inscrits, dont deux femmes, et 71 ont été rejetées.

La période de la campagne a démarré le 2 septembre et s'est terminée le 13 septembre. La loi électorale prévoit un silence électoral, qui commence 24 heures avant l'ouverture des bureaux de vote et se termine à la clôture des bureaux de vote. Etant donné que pour les élections législatives la période de campagne débute 22 jours avant la date du scrutin, le calendrier mis à jour a créé un chevauchement entre le silence électoral des élections présidentielles anticipées (14 et 15 septembre) et le lancement de la campagne pour les élections législatives prévues pour le 6 octobre (14 septembre).

L'ISIE a formé et déployé près de 1,500 contrôleurs de campagne et a admonesté les membres du gouvernement à propos de l'utilisation des ressources publiques pour un usage partisan. L'ISIE avait annoncé que plus de 1,000 infractions à la loi électorale avaient été signalées jusqu'au jour des élections, comprenant des activités de campagne non-autorisées, la destruction d'affiches, et des sites d'affichage de posters non-autorisés. Les candidats n'auraient pas toujours respecté les calendriers des activités de campagne agréés, ou auraient fourni des coordonnées erronées, ce qui a empêché les IRIE de les informer si les activités étaient autorisées ou non. De plus, les IRIE et l'ISIE ont rapporté des cas de discours de haine et la présence de mineurs dans des campagnes, cas qui ont été soumis à l'examen du procureur pour suites à donner. Les observateurs nationaux ont aussi enregistré plusieurs cas de violence électorale. Ces incidents relevaient pour la plupart du harcèlement verbal des observateurs, des journalistes et des électeurs par le personnel de campagne, même s'il y a eu plusieurs cas d'attaques physiques contre des électeurs, des observateurs, des journalistes et des candidats.

Les candidats ont utilisé différentes méthodes pour communiquer avec les électeurs dans ce calendrier restreint, notamment les meetings, le porte-à-porte ou le démarchage de quartier, les road shows avec des bus, les affiches et l'affichage urbain dans les zones prévues à cet effet, de même que les tentes de campagne où les militants des partis faisaient de l'information aux électeurs. Les candidats et leurs campagnes ont rendu compte d'une grande utilisation de Facebook pour communiquer avec le public, annoncer leurs programmes, mobiliser pour les événements, et partager des nouvelles et des opinions sur des questions d'intérêt. Cependant, des préoccupations ont été soulevées sur le fait que de nombreuses activités sponsorisées ne

figuraient pas de manière adéquate dans le compte rendu de dépenses. En outre, la diffusion de fausses nouvelles et des discours de haine demeurent un sujet d'inquiétude, alors que les médias sociaux ne sont pas règlementés de manière adéquate. L'ISIE n'a pas encore rendu publics l'intégralité des résultats de ses efforts de monitoring.

Les messages clés de la campagne se sont focalisés sur la situation socio-économique et le chômage, ainsi que les mesures anti-terroristes et la position internationale de la Tunisie. Les candidats ont aussi proposé de changer la distribution des pouvoirs, signalant le degré de fragmentation politique au parlement qui rend difficile l'adoption de lois éminemment nécessaires. Dans ce but, les candidats sont allés jusqu'à appeler à des réformes constitutionnelles qui transformeraient la Tunisie en une « république présidentielle ».

Alors que les candidats étaient en général libres de faire campagne, l'arrestation et la détention de l'un des candidats favoris avant la période de campagne a soulevé des inquiétudes quant à l'égalité des chances telle que la garantit la loi électorale. La demande de mise en liberté de Nabil Karoui a été rejetée, et on lui a interdit de donner des interviews aux médias, ce qui ne lui a pas permis de faire campagne sur un pied d'égalité avec les autres candidats.

### **Financement de la campagne**

Le financement étranger et le financement par des entreprises sont strictement interdits, tandis que l'autofinancement et le financement privé (par le biais de personnes physiques) sont autorisés. Les partis politiques ne sont pas non plus autorisés à financer la campagne de leur candidat à la présidence. Les dépenses de campagne sont plafonnées à environ 600.000 USD pour le premier tour et à 350.000 USD pour le second.

Le contrôle du respect des règles de financement des campagnes relève de l'ISIE et de la Cour des Comptes. L'ISIE, en particulier, dispose d'une autorité importante en raison de son droit de déclarer l'annulation partielle ou totale des résultats s'il est prouvé que des violations des dispositions relatives à la campagne et à son financement ont eu un effet déterminant sur les résultats des élections. La loi électorale ainsi que des décisions de l'ISIE établissent les sanctions électorales, financières et pénales pour les infractions constatées. Plus de 1500 contrôleurs de campagne ont été déployés par l'ISIE pour évaluer le coût des activités de campagne. Le rapport complet comprenant leurs conclusions n'a pas encore été publié.

### **Environnement médiatique**

Les Tunisiens jouissent d'un environnement médiatique pluraliste comprenant un nombre de médias qui offrent un éventail d'opinions politiques. Néanmoins, le professionnalisme, la qualité des reportages et l'impartialité des médias restent des sujets de préoccupation.

La Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA) et l'ISIE ont publié le 21 août une décision commune relative à la campagne électorale dans les médias. Entre autres, la réglementation interdit l'utilisation d'un média par son propriétaire ou un de ses actionnaires pour faire campagne directement ou indirectement en faveur d'un candidat ou contre ses concurrents. La HAICA a mené un monitoring exhaustif des médias et, bien que les résultats complets ne soient pas encore publiés, l'instance a imposé un certain nombre d'amendes aux médias qui ont diffusé des publicités politiques pour certains candidats. En outre, la HAICA a averti du fait que la présence de candidats sur des médias n'ayant pas de licence est une

infraction de la loi.

### **Débats présidentiels**

Pour la première fois en Tunisie et dans la région, les candidats ont été invités à participer aux débats télévisés en direct organisés par la chaîne de télévision nationale Al Wataniya, la HAICA et l'ISIE avec le soutien de l'ONG *Munathara*. Le débat a été diffusé sur 11 chaînes de télévision et environ 21 stations de radio. Conformément à la décision conjointe ISIE-HAICA sur la réglementation des médias, les candidats ont été répartis en trois groupes suivant un tirage au sort, à l'exception des trois candidats appartenant aux principales factions parlementaires (Youssef Chahed, Abdelfattah Mourou et Mohsen Marzouk), qui ont pu choisir la date de leur participation. Ce qui a été critiqué et considéré comme injuste par d'autres candidats, et va à l'encontre des meilleures pratiques internationales en matière de transparence et d'équité des débats, selon lesquelles tous les candidats se voient attribuer des dates au hasard.

Les trois débats, d'une durée de deux heures et demie chacun, ont eu lieu les 7, 8 et 9 septembre. Nabil Karoui n'était pas présent à cause de son incarcération. Un autre candidat, Slim Riahi, était absent des débats puisqu'il était en exil volontaire. Les autorités ont expliqué que s'il avait été autorisé à participer à distance, elles n'auraient pas pu garantir qu'il serait soumis aux mêmes règles que les candidats présents dans le studio.

### **Genre et Inclusion**

La Tunisie a démontré son engagement à améliorer l'inclusivité du processus électoral, en particulier pour les groupes traditionnellement marginalisés, notamment les femmes, les jeunes, les populations rurales et analphabètes ainsi que les personnes vivant avec un handicap. Les femmes représentent près de la moitié des électeurs inscrits (49%) et 53% des électeurs nouvellement inscrits en 2019. Néanmoins, les femmes tunisiennes ont toujours participé à des niveaux inférieurs à ceux des hommes en tant qu'électrices, candidates, représentantes de parti, agentes électorales et observatrices. Les taux d'alphabétisation inférieurs chez les femmes, en particulier celles vivant dans les zones rurales, empêchent leur accès aux informations sur le processus électoral. Certaines attentes sociales et barrières culturelles freinent leur participation politique en tant qu'électrices. Bien que non omniprésente, la violence et l'intimidation contre les femmes actives en politique affecte négativement leur participation en tant que candidates et élues de même que leur capacité à occuper des postes de direction dans les partis politiques et les organes de gestion des élections. Aucune femme n'a été présidente ou premier ministre à ce jour. Dans cette élection, seuls deux des 26 candidats sont des femmes et aucun des partis principaux n'a présenté de candidate. Le conseil de neuf membres de l'ISIE compte une seule femme.

Depuis 2011, les jeunes ont montré une désaffection croissante à l'égard de la politique, ce qui s'est traduit par une baisse de leur taux de participation aux dernières élections. Cependant cette fois les niveaux d'inscription des jeunes étaient élevés; plus des deux tiers des électeurs nouvellement inscrits sont jeunes. Ces derniers constituent également une grande partie des responsables des bureaux de vote, du personnel de campagne et des représentants de partis.

En 2019, l'autorité électorale a mis en place une batterie de mesures visant à garantir l'accessibilité des bureaux de vote aux personnes vivant avec un handicap et à faciliter leur vote sans assistance, et mis au point de nouveaux moyens pour les atteindre et les informer sur le processus électoral. Les spots vidéo ont été traduits en langue des signes et sous-titrés en arabe pour les personnes malentendantes, tandis que des spots sonores avec une voix off ont été produits pour les personnes malvoyantes. En outre, l'ISIE s'est employée à faciliter le processus

de vote pour les électeurs analphabètes, en imprimant un bulletin de vote portant des photographies en couleur des candidats. Une pochette braille a été préparée pour les malvoyants afin de leur éviter d'avoir à venir accompagnés d'un assistant. Le jour du scrutin, les observateurs ont constaté qu'un certain nombre de bureaux de vote étaient inaccessibles pour les personnes à mobilité réduite.

## **OBSERVATIONS DU JOUR DE L'ÉLECTION**

Le jour du scrutin, l'ISIE a annoncé l'ouverture de 4 567 centres de vote avec 13,000 bureaux de vote et plus de 50 000 agents électoraux. Pour des raisons de sécurité, les heures de vote ont été limitées à une frange de 10 à 16 heures dans 242 centres comprenant 331 bureaux de vote. Ces centres sont situés à Kasserine, El Kef, Jendouba, Sidi Bouzid et Gafsa. En outre, un certain nombre de bureaux de vote de Siliana, Monastir, Ben Arous, Bizerte, Nabeul, Gafsa, Jendouba et Médenine ont été relocalisés à cause de travaux de construction ou d'éventuelles inondations.

Les observateurs de NDI-IRI ont constaté un environnement généralement calme et ordonné dans les bureaux de vote visités. Les responsables du scrutin ont fait preuve d'un bon niveau de connaissances et ont respecté les procédures du jour des élections, en conformité avec la loi. Bien qu'aucune campagne ou support de campagne n'ait été vu à l'intérieur des bureaux de vote visités, plusieurs exemples d'affiches ou de bannières de candidats ont été observés à proximité des centres de vote. L'ISIE a indiqué que les violations identifiées pendant la période de silence de la campagne et le jour du scrutin, telles que la distribution de matériel de campagne, étaient relativement mineures, mais seront notifiées au procureur et prises en compte avant l'annonce des résultats préliminaires.

### **Participation**

Le taux de participation préliminaire rapporté par les observateurs nationaux était de 50,8% (au moment de la finalisation de ce rapport, les chiffres de l'ISIE n'étaient pas encore rendus publics). Il y a eu des différences régionales significatives entre les niveaux de participation des citoyens, avec les régions de Tunis et de l'Ariana qui dépassaient 58%, et à Beja un taux inférieur à 23%.

### **Procédures de préparation et d'ouverture**

En règle générale, les bureaux de vote observés ont ouvert à l'heure et ont respecté les procédures. Les observateurs ont indiqué qu'un nombre suffisant d'agents électoraux étaient présents lors de l'ouverture et que la plupart des documents essentiels avaient été fournis.

### **Vote**

Les responsables des élections semblent généralement bien informés, bien formés et bien préparés. Le secret du vote a été assuré dans la plupart des bureaux de vote observés. Certains observateurs ont indiqué avoir vu des électeurs, en particulier des personnes âgées, avoir des difficultés à comprendre les procédures. Dans les bureaux de vote observés aucun problème majeur concernant le registre des électeurs n'a été rapporté, bien que des observateurs aient noté que certains électeurs qui se présentaient au mauvais bureau de vote, qui avaient une identification erronée (CIN) ou qui n'avaient pas de carte d'identité, avaient été refoulés par des agents électoraux. Des perturbations mineures du processus de vote dans quelques bureaux de vote ont été gérées efficacement par les agents.

Des responsables de la sécurité étaient présents dans tous les centres de vote visités, et ont

assumé généralement le rôle qui leur était prescrit par la loi sans faire ingérence dans le processus électoral. Aucun incident de sécurité grave n'a été signalé pendant la journée.

### **Procédures de fermeture et de comptage**

Les bureaux de vote ont généralement fermé à 18 heures, et les électeurs arrivés à cette heure-là ont été autorisés à voter. Le processus de clôture et de dépouillement a été évalué positivement, bien que dans quelques cas, le personnel électoral n'avaient pas une compréhension claire des procédures. Aux bureaux de vote observés, les comptes étaient consignés dans les procès-verbaux officiels, puis signés par les agents de vote et les agents des candidats ; une copie des procès-verbaux officiels était affichée publiquement à l'entrée du bureau de vote et une autre copie était envoyée, de manière sécurisée, au centre d'agrégation. Toutes les équipes ont déclaré avoir été autorisées à observer sans restriction et ont signalé un niveau élevé de transparence dans le processus de comptage.

### **Observateurs et représentants des partis politiques**

Des citoyens accrédités ou des observateurs internationaux étaient présents dans la plupart des bureaux de vote, de même que plusieurs représentants de candidats. Cependant, à plusieurs reprises, des observateurs du NDI-IRI se sont vu refuser l'accès aux bureaux de vote en raison de la surpopulation, et ont parfois indiqué que le nombre d'observateurs ou représentants de candidats autorisés à se rendre dans un bureau de vote dépendait du nombre de sièges disponibles, ce qui limitait la transparence globale.

## **RECOMMANDATIONS**

Dans un esprit de coopération internationale, la mission encourage les autorités compétentes à répondre aux problèmes immédiats et de plus long terme qui se posent pour la tenue d'élections inclusives et crédibles.

### **Recommandations à court terme**

- L'ISIE devrait fournir des informations systématiques, complètes et en temps opportun sur toute violation détectée, plainte reçue ou sanction imposée.
- Le gouvernement, les tribunaux et les autorités électorales devraient assurer la participation sur un pied d'égalité de tous les candidats qui ont rempli les critères de candidature exigés.
- Les candidats devraient utiliser les voies de recours légales existantes pour pallier toute préoccupation et s'assurer que les infractions électorales soient convenablement documentées et étayées.
- L'ISIE et les organisations de la société civile (OSC) devraient développer les campagnes d'information aux électeurs afin d'encourager une participation accrue aux élections législatives et au second tour.
- L'ISIE devrait organiser régulièrement des réunions de parties prenantes avec les partis politiques, les OSC et les candidats afin de promouvoir la confiance du public dans le processus.
- L'ISIE devrait pourvoir tous les postes vacants en son sein dès que possible afin d'accroître la capacité du Conseil de l'ISIE à conduire adéquatement le processus électoral.

- Après l'ouverture de la prochaine législature, les membres de l'ARP devraient tout mettre en œuvre pour établir la Cour constitutionnelle, comme le prévoit la Constitution.
- La HAICA et l'ISIE devraient publier des informations détaillées sur leurs efforts de monitoring des médias, notamment sur toute violation détectée, sur l'échelle et le type de violations, ainsi que les sanctions imposées le cas échéant.

#### Recommandations à long terme

- Le cadre électoral devrait faire l'objet d'un examen approfondi et être amendé afin d'inclure des révisions des dispositions relatives aux médias, des lois sur le financement des campagnes électorales, de la durée et des restrictions de la campagne, et des règles relatives à l'admissibilité des candidats, mais aussi pour aborder la question du nombre élevé d'électeurs privés de leurs droits, notamment les prisonniers et détenus, les électeurs hospitalisés ou dans l'impossibilité de se déplacer, et le personnel électoral déployé hors de leur zone d'inscription.
- La communauté internationale devrait poursuivre ses efforts pour faire en sorte que la transition démocratique de la Tunisie puisse réussir, dans un contexte global d'insécurité politique et économique. Cela peut se faire au moyen d'une série d'instruments multilatéraux et bilatéraux, notamment l'aide économique, l'assistance technique et les mécanismes de bonne gouvernance.

#### **À propos de la mission**

La délégation de 40 membres est arrivée à Tunis le 11 septembre et a rencontré des représentants de candidats, des responsables des élections, des représentants d'organisations non gouvernementales, des médias et de la communauté diplomatique. Le 14 septembre, 20 équipes d'observateurs ont été déployées dans 23 gouvernorats à travers la Tunisie. Le jour du scrutin, la MOE conjointe a observé les processus de vote et de dépouillement dans les bureaux de vote du pays. Les observateurs ont régulièrement rendu compte de l'évolution de la situation dans le pays et sont rentrés à Tunis pour partager leurs conclusions.

Cette délégation s'appuie sur les travaux d'une mission d'évaluation préélectorale, qui a émis un rapport comprenant conclusions et recommandations en août 2019, ainsi que sur les efforts d'une équipe de 15 observateurs et analystes électoraux à long terme qui continueront à observer l'évolution de la situation pendant le deuxième tour des élections.

La délégation a mené ses activités conformément à la loi tunisienne et à la Déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections, qui a été approuvée par 55 organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales dans le monde.

La mission tient à exprimer sa reconnaissance à l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), qui a financé les travaux de cette délégation et soutenu les programmes d'assistance à la démocratie de l'IRI et du NDI en Tunisie.

La délégation a consulté d'autres délégations internationales, notamment le Centre Carter (TCC) et la Mission d'observation électorale de l'Union Européenne (MOE UE), ainsi que des organisations d'observation des élections de citoyens tunisiens non partisans.

La délégation est reconnaissante aux électeurs, responsables des élections, candidats, dirigeants de partis politiques, observateurs nationaux et autres militants de la société civile pour leur

coopération.

### **À propos de l'IRI et du NDI**

L'IRI est une organisation à but non lucratif qui oeuvre à la promotion de la démocratie dans le monde entier. Depuis 1984, l'IRI appuie les processus électoraux libres et justes dans le monde entier. Fort de sa vaste expérience dans le domaine de l'observation électorale, l'IRI a mené plus de 207 missions d'observation électorale dans 57 pays, notamment en Tunisie, où l'IRI et le NDI ont observé les élections de l'Assemblée Nationale Constituante de 2011 et les Élections présidentielles et législatives de 2014.

Le NDI a plus de 25 ans d'expérience dans l'observation internationale d'élections. Il contribue également aux efforts d'intégrité électorale des partis politiques et des organisations d'observation électorale citoyennes (nationales) non partisans, qui comptent un grand nombre de femmes et de jeunes dans plus de 90 pays et territoires. Le NDI a aidé les organisations tunisiennes à observer toutes les élections depuis 2011.

L'IRI est enregistré en Tunisie et oeuvre à l'appui de la transition démocratique en Tunisie depuis 2011. L'IRI aide les partis politiques à développer des plates-formes thématiques, collabore avec la société civile pour sensibiliser les électeurs aux élections et à leurs responsabilités civiques, et mène des recherches sur l'opinion publique pour renseigner les élus quant aux priorités des citoyens. En tant que tel, l'IRI a suivi de près les développements électoraux et politiques tunisiens et développé des relations avec les parties prenantes des élections.

Le NDI travaille avec des organisations tunisiennes pour recruter, former et déployer des dizaines de milliers d'observateurs citoyens ; pour collecter et analyser leurs conclusions et pour communiquer leurs conclusions. Le NDI collabore également avec des membres du Parlement et du personnel de l'ARP depuis sa création en 2014 afin de fournir une assistance technique adaptée et réactive visant à aider les députés et le personnel parlementaire à faire avancer les débats sur les politiques et des lois qui se basent sur l'engagement des électeurs. L'objectif à long terme du travail du NDI en Tunisie est de promouvoir un système multipartite concurrentiel, où les citoyens se voient offrir un choix significatif entre les partis politiques qui portent des propositions politiques différenciées.

### **INFORMATIONS DE CONTACT**

Pour plus d'information veuillez contacter :

IRI: Patricia Karam, [pkaram@iri.org](mailto:pkaram@iri.org)

NDI: Les Campbell, [les@ndi.org](mailto:les@ndi.org)